

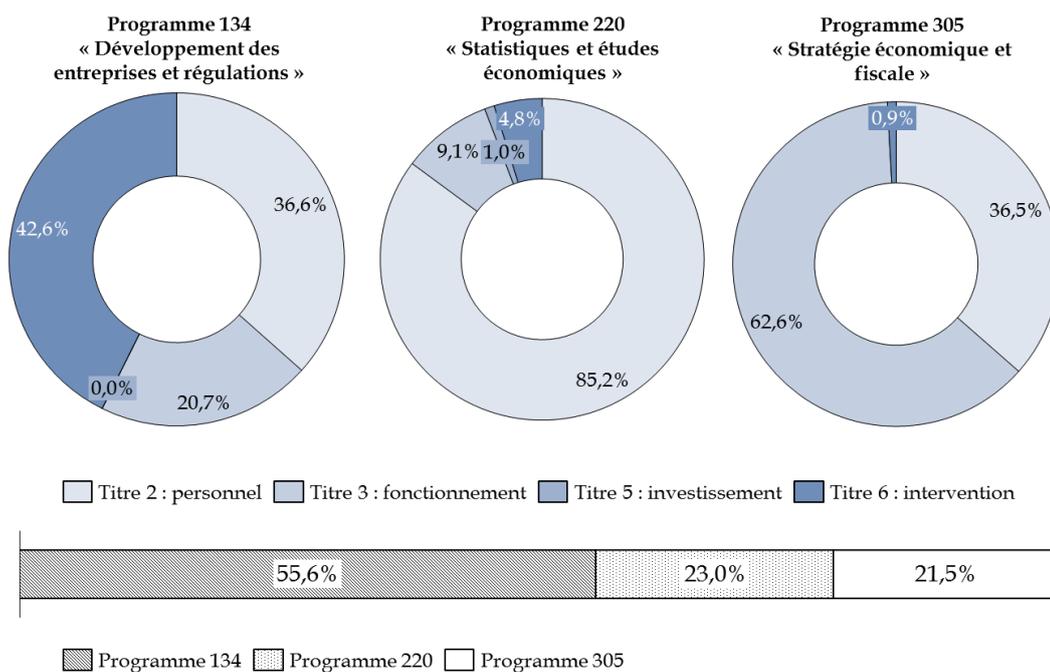
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020
MISSION « ÉCONOMIE »

COMMISSION DES FINANCES

Les crédits des différents dispositifs de la mission « Économie » sont globalement en baisse

Si les crédits demandés pour la mission « Économie » en 2020 affichent une hausse de 5,58 % en AE (+ 96,6 millions d'euros) et de 6,14 % en CP (+ 109 millions d'euros) par rapport à la loi de finances initiale pour 2019 (hors programme 343, « France très haut débit FTTHD »), cette augmentation résulte **principalement de la très nette croissance du niveau des CP et des AE consacrés au dispositif de compensation carbone des sites électro-intensifs exposés à la concurrence internationale (+ 117 millions d'euros, soit une hausse de 62 %)**. En dehors de cette mesure, les moyens des trois programmes « permanents » de la mission sont globalement en baisse.

Répartition par titre des crédits des programmes permanents de la mission « Économie »



Source : commission des finances, d'après les documents budgétaires. En CP, hors programme 343

Une politique de rabet sur les dispositifs de soutien aux entreprises

La politique de « rabet » se poursuit sur les différents dispositifs de soutien au développement économique du programme 134 « développement des entreprises et régulation ». **Sans pour autant remettre en cause l'objectif de rationalisation des multiples outils qui composent le programme, vos rapporteurs spéciaux soulignent une fois encore l'absence de vision qui sous-tend la politique de soutien aux entreprises.**

Les entreprises menacées par la réduction des moyens de Bpifrance et des CCI

Vos rapporteurs spéciaux ont été alertés sur les risques que représente la disparition de toute dotation budgétaire consacrée aux garanties accordées par Bpifrance, le plus souvent aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises (TPE et PME). Les garanties Bpifrance sont en effet un outil indispensable pour garantir l'accès au crédit des TPE/PME.

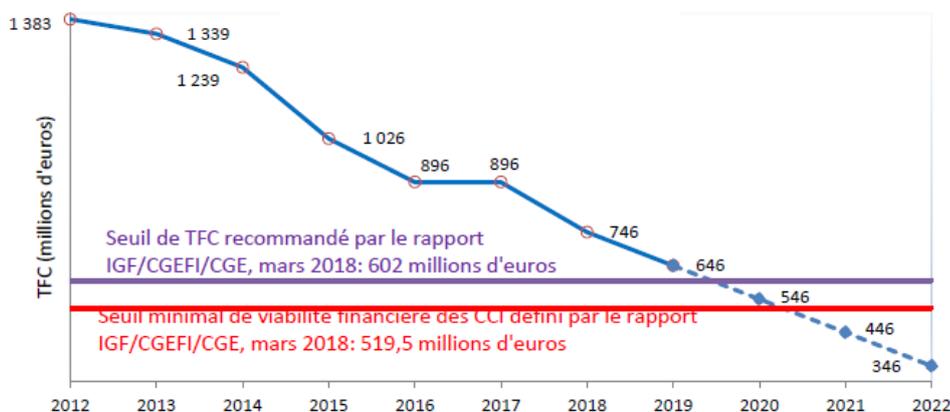
En 2019 et pour 2020, le Gouvernement prévoit que le financement de cette activité soit assuré par recyclage des dividendes de Bpifrance, mais aussi au prix d'une majoration du coût des garanties facturées aux banques (+ 200 points de base en moyenne en 2019), majoration dont les entreprises sont indirectement victimes.

Pour cette raison, vos rapporteurs spéciaux **soutiennent l'initiative de leurs collègues rapporteurs de la mission à la commission des finances de l'Assemblée nationale de maintenir une ligne budgétaire dédiée au sein du programme 134**. Même pour un montant symbolique, ces crédits permettent de conserver une visibilité budgétaire au Parlement sur les garanties de Bpifrance.

D'autre part, les moyens financiers du réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont également menacés. La trajectoire de baisse de la taxe pour frais de chambre (TFC) proposée à l'article 15 du présent projet de loi de finances est particulièrement exigeante et risque de pénaliser fortement le réseau des chambres consulaires. **La baisse des ressources ne pourra pas se faire sans conséquence sur la capacité des CCI à poursuivre leurs missions au service des entreprises, et notamment l'accompagnement de proximité.**

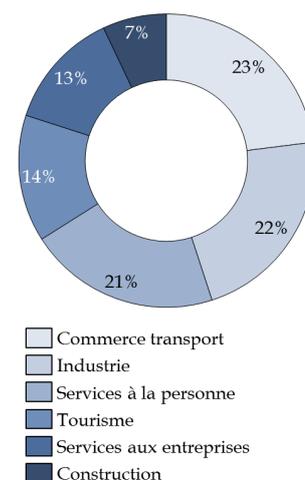
Le rapport de la mission de l'Inspection générale des finances, du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et du Contrôle général économique et financier (IGF/CGEIEF/CGEfi) publié en mars 2018¹ indiquait que si **une nouvelle réduction des moyens était possible à hauteur de 170 millions d'euros, elle devait être accompagnée d'un recentrage global des missions du réseau consulaire**. La trajectoire de réduction de la TFC proposée par le Gouvernement va cependant bien au-delà de cette réduction puisqu'elle s'établit à 400 millions d'euros jusqu'en 2023.

Trajectoire des recettes de TFC affectées aux CCI



Source : CCI France

Répartition par secteur d'activité des garanties accordées par BPI



Source : commission des finances, d'après les réponses au questionnaire de vos rapporteurs

¹ Source : Revue des missions et scénarios d'évolution des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat, rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIEF) et du Contrôle général économique et financier (CGEfi), mars 2018.

Le désengagement de l'État du développement économique des territoires ruraux

Un an après que le Fisac a été placé en gestion extinctive, vos rapporteurs spéciaux s'inquiètent qu'aucun dispositif n'ait été mis en place pour soutenir les services de proximité, menacés ou fragilisés par la désertification de certains espaces ruraux.

Cette inquiétude est d'autant plus prégnante que les territoires ruraux sont également menacés par les échéances de 2020 pour les zones de revitalisation rurale (ZRR). Ce dispositif, menacé de disparaître, permet en effet d'adapter le niveau de la fiscalité pour favoriser le développement de territoires en milieu rural.

Les opérateurs de la mission, des points de vigilance à conserver

Vos rapporteurs spéciaux ont été alertés par un référé de la Cour des comptes sur la situation de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le droit des brevets et la protection de la propriété intellectuelle étant un enjeu majeur de l'économie de la connaissance, ils ont auditionné le directeur général de l'INPI afin de dresser un état des lieux des réformes engagées depuis le contrôle de la Cour ; un certain nombre d'entre elles ont déjà été lancées pour moderniser et améliorer la gestion de l'INPI.

Pour saisir toutes les opportunités de l'économie de la connaissance qui est, à n'en pas douter, l'économie de demain, la France doit se doter d'un institut performant et à la gestion irréprochable.

Vos rapporteurs souhaitent que les efforts fournis actuellement par la direction de l'INPI soient poursuivis. Pour assurer l'attractivité de la France, tout doit être fait pour que l'INPI soit aligné sur les meilleurs standards, et ce, sur tous les plans.

Par ailleurs, vos rapporteurs spéciaux s'inquiètent de la baisse des moyens accordés à Business France. La baisse de la subvention est en effet en contradiction avec le caractère prioritaire que doit revêtir sa mission d'accompagnement de l'internationalisation des PME et ETI françaises. Vos rapporteurs spéciaux considèrent qu'il est urgent de pallier l'insuffisance du développement à l'international des PME et des ETI françaises. De ce point de vue, l'avancement du projet « Team France Export » constitue un élément positif. Ce projet doit être soutenu et poursuivi.

Plateforme de solution de la Team France Export



Source : plateforme régionale de solution²

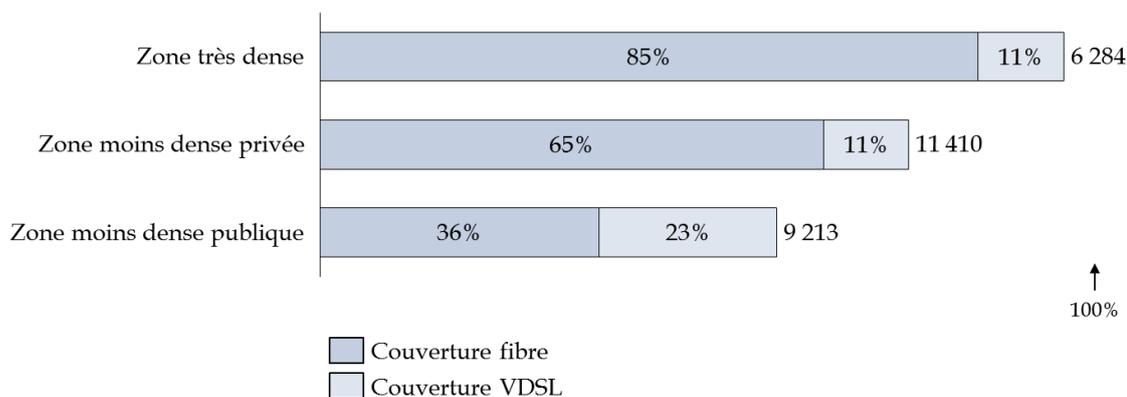
² [Site internet de la team France Export](#)

Le déploiement du plan France très haut débit, quelles ambitions au-delà de 2022 ?

Concernant le plan France très haut débit (FTHD), l'année 2020 est marquée par l'augmentation des décaissements effectifs. L'essentiel des AE prévues ayant déjà été consommées, soit 3,1 milliards d'euros (900 millions d'euros pour le fonds national pour la société numérique (FSN) et 2,2 milliards d'euros pour le programme 343), les CP du programme sont désormais progressivement décaissés.

État d'avancement du déploiement du réseau très haut débit

(en milliers, nombre de locaux concernés)



Source : réponses au questionnaire de vos rapporteurs

Cependant, au-delà du plan FTHD, vos rapporteurs spéciaux s'interrogent sur le raccordement de l'ensemble des foyers à la fibre. La Commission européenne a en effet fixé, pour 2025, un objectif d'une couverture totale des locaux à 100 mégabits par seconde, soit la mise en place de la fibre jusqu'à l'ensemble des abonnés. **Si vos rapporteurs spéciaux saluent la mise en place du guichet « Cohésion numérique », pour un montant global de 150 millions d'euros, qui permet aux usagers d'obtenir une subvention d'un montant de 150 euros pour l'achat d'un équipement de réception satellite ou 4G fixe, ce guichet ne peut constituer qu'une solution transitoire, les foyers concernés devant être raccordés à moyen terme au réseau fibre.**

La réouverture d'une enveloppe de 140 millions d'euros issus du reliquat des AE du plan FTHD devrait servir à cofinancer les 500 millions d'euros nécessaires pour permettre l'accès à la fibre de plus de 2,5 millions de locaux restant à connecter au réseau. Il ne s'agit que d'un financement partiel mais qui contribuera à déployer des solutions de long terme pour l'ensemble des territoires.

En effet, en l'état du plan, il n'est pas prévu de déployer la fibre à l'ensemble des foyers et vos rapporteurs spéciaux souhaitent que le Gouvernement clarifie ses ambitions pour l'ensemble des territoires.



Frédérique ESPAGNAC
Rapporteur spécial
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
(Groupe socialiste et républicain)



Bernard LALANDE
Rapporteur spécial
Sénateur de la Charente-Maritime
(Groupe socialiste et républicain)



Ce document et le rapport (annexe n° 12 - tome III du Rapport général) sont disponibles sur le site du Sénat : <https://www.senat.fr/rap/l19-140-312/l19-140-312.html>